

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ST GERVAIS LA FORET 339 ESPLANADE DE LA PATTE D OIE 41350 ST GERVAIS LA FORET

déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €

MME ANNE FILIPPI , gérant de la société SARL A VILLA ROSA EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	ANNE FILIPPI 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA
Nombre de parts	1000
Montant versé	20 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2026

Le déposant
 ("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


JST06





Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ST GERVAIS LA FORET 339 ESPLANADE DE LA PATTE D OIE 41350 ST GERVAIS LA FORET

déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €

MME ANNE FILIPPI, gérant de la société SARL A VILLA ROSA EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	ANNE FILIPPI 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA
Nombre de parts	1000
Montant versé	20 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ST GERVAIS LA FORET 339 ESPLANADE DE LA PATTE D OIE 41350 ST GERVAIS LA FORET

déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €

MME ANNE FILIPPI , gérant de la société SARL A VILLA ROSA EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	ANNE FILIPPI 434 STRADA DI TENNIS 20200 SANTA MARIA DI LOTA
Nombre de parts	1000
Montant versé	20 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2026

Le déposant
 ("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


JST06

